

LEGAZIONE DI SVIZZERA
IN ITALIA

ROMA, 21 novembre 1938.

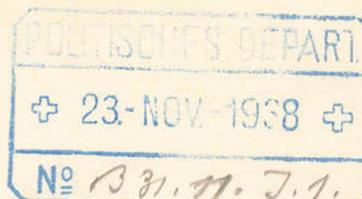
LARGO ELVEZIA - VIA BARNABA ORIANI, 61
TEL. 872-401 - 872-402

Rif. N.º 38.25.A.8.

ad B. 31.1.J.1.

Recensement des Suisses en
Italie .

=====



Monsieur le Ministre,

Désireux de connaître le plus fréquemment possible le nombre de nos compatriotes résidant en Italie, mon prédécesseur, Monsieur le Ministre Wagnière, avait fait procéder - tout au moins durant cette dernière décade, - par nos Consulats, à plusieurs recensements des membres de nos colonies dans le Royaume. Il avait également obtenu des instances italiennes compétentes ou recueilli dans la presse d'intéressantes données numériques à ce sujet.

Depuis 1935, aucune statistique de ce genre n'avait été dressée. Toutefois, les rapports annuels des Consulats m'ont fourni les indications les plus nécessaires et je n'ai jamais omis, après avoir questionné nos Consulats à l'occasion de mes visites dans les Colonies, ^{de les engager} à établir des statistiques aussi précises que possible. Vu la publication récente des résultats globaux du recensement général de la population du Royaume du 21 avril 1936, j'ai estimé utile de demander à l'Institut central de statistique de me fournir les chiffres officiels du nombre de nos ressortissants domiciliés en Italie. La réponse de cet Institut m'est parvenue récemment sous forme du tableau dont vous voudrez bien trouver la copie ci-jointe, en deux exemplaires. Avant de le commenter, je voudrais examiner les fluctuations du nombre des Suisses en Italie depuis une dizaine d'années.

A teneur des renseignements contenus dans nos dossiers,

Au Département politique fédéral,

B E R N E .

=====

./.



au 31 décembre 1923, nos ressortissants en Italie étaient 14.017, selon les indications fournies par les Consulats. En août 1927, nous relevons une forte augmentation de leur nombre puisque les statistiques de nos représentations consulaires indiquent que 17.588 Suisses sont immatriculés auprès d'eux. Les plus fortes colonies étaient : Milan (7999), Gênes (1864), Turin (1579) et Rome (1436). A la même époque, le Ministère de l'Intérieur, consulté par la Légation, indiquait un total sensiblement moins élevé, soit 10.761 (qui se rapproche du chiffre "officiel" italien pour 1936). Par exemple, alors que le Consulat de Milan déclarait que 7999 ressortissants résidaient dans son arrondissement, les statistiques ministérielles ne les évaluaient qu'à 5306. Il en était de même pour Rome (1326 au lieu de 1436). Florence (1128-391) et pour toutes nos colonies en général. Nous chercherons plus loin à découvrir ^{les motifs} de telles différences.

Au 31 décembre 1928, léger recul du nombre de nos compatriotes qui descend à 17.400, recul qui s'accroît en 1931 où les Suisses en Italie ne sont plus que 17.232, alors que les résultats du recensement du 21 avril 1931 indiquaient, selon les journaux, que 15.914 de nos ressortissants résidaient dans le Royaume. La Légation avait eu l'honneur de vous écrire à ce propos les 15 et 29 novembre 1934.

Reprenant les indications contenues dans la liste qui nous est parvenue récemment de l'Institut central de statistique, nous devons constater que, selon le recensement officiel, une nouvelle et forte régression du nombre des Suisses en Italie est à enregistrer, puisqu'en avril 1936 ils n'étaient que 10.543, résidant d'une manière permanente dans le Royaume, dont 5.088 du sexe masculin et 5455 du sexe féminin. Les tableaux figurant à la page 3 indiquent quelle est leur répartition par âge, état civil et professions.

*(plus 2.787 temporairement)

En nous basant sur les derniers chiffres donnés par nos Consulats, nous relevons, cette fois-ci encore, une différence sensible dans le sens d'une augmentation de ceux-ci. Il va sans dire que les données officielles italiennes me donnent l'occasion de procéder à une nouvelle enquête d'ensemble auprès de nos postes consulaires. J'aurai soin de vous en communiquer le résultat.

Nous avons cherché à déterminer les causes de pareilles différences que l'on peut, me semble-t-il, attribuer en partie aux raisons suivantes :

1) Précision relative des statistiques officielles. Pour ne citer qu'un exemple, en 1931 elles indiquaient 770 Suisses domiciliés à Rome alors qu'à la même époque 1543 compatriotes s'étaient inscrits dans nos registres. L'Institut de statistique évalue le nombre des Suisses résidant en 1936 dans la province du Lazio à 1235 tandis que nos fiches de Suisses immatriculés à la Légation atteignent le chiffre de 1561 pour cette époque.

2) Cas des doubles nationaux. Un nombre assez considérable de nos ressortissants nés en Italie figurent comme Italiens dans les contrôles de recensement, bien qu'ils aient opté à leur majorité pour la nationalité suisse.

3) Les difficultés qu'ont éprouvées durant ces dernières années certains compatriotes à trouver ou à conserver un emploi dans le Royaume, particulièrement dans les industries travaillant pour la défense de l'Etat, les ont contraints à quitter l'Italie. Il ne s'agit toutefois là que de quelques unités. En avril 1936, période des sanctions, un certain nombre de Suisses d'Italie sont peut-être rentrés en Suisse pour revenir depuis

lors.

4) Nous avons l'impression que les statistiques de nos Consultats surestiment parfois le nombre des "inconnus", c'est-à-dire de ceux de nos ressortissants qui résident dans leur arrondissement sans être immatriculés auprès d'eux. En outre, bien souvent, les Suisses quittant le Royaume après des études ou des stages (étudiants, bonnes d'enfants, etc.) omettent d'annoncer leur départ et restent inscrits dans les contrôles de nos représentations consulaires.

Telles sont, à mon avis, les causes auxquelles il convient d'attribuer la différence que nous relevons. En nous en tenant aux chiffres indiqués par l'Institut italien, nous constaterons toutefois que le rapport entre les Suisses résidant en Italie et les Italiens résidant en Suisse, qui était précédemment delà 7 environ (17.000 contre 120.000) serait actuellement delà 10. Il est évident que nous en tirons les conclusions nécessaires pour nos interventions actuelles en faveur de nos ressortissants et j'ai déjà été amené à me servir de cet argument dans mes derniers entretiens avec le Ministre et avec le Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

1 annexe en double.



P.S.- Il est curieux de constater un phénomène contraire en ce qui concerne les Suisses en Italie et les Italiens en Suisse. Alors que les statistiques officielles que nous communique le Ministère indiquent un nombre plus faible de Suisses en Italie que le total résultant des statistiques de nos Consultats, l'"Annuaire Statistique" de la Suisse, publié par le Bureau fédéral de statistique, donne, à la page 27, comme nombre total des Italiens en Suisse, en 1930, le chiffre de 127.093, tandis que M. Mascia, ancien Premier Secrétaire de la Légation d'Italie à Berne, nous a dit dernièrement en passant que le nombre des Italiens en Suisse aurait été réduit à moins de 90.000.